



# Le Magloëois



PROCHAINE SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 2 juin 2025, à 19h,  
à la salle municipale

PROCHAINE DATE  
DE TOMBÉE POUR  
LE JOURNAL

Mardi 3 juin 2025

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

*Kilitou* 418 257-4421 #1103

Heures d'ouverture :  
Dimanche de 10h30 à 11h30  
Mercredi de 13h à 14h  
Jeudi de 19h à 20h

**FERMÉ LE DIMANCHE 18 MAI 2025  
POUR LA FÊTE DES PATRIOTES**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE  
13, rue de la Caisse  
Saint-Magloire, Québec G0R 3M0

Tél. : 418 257-4421, poste 1101

[www.saint-magloire.com](http://www.saint-magloire.com)  
[stmagloire@sogetel.net](mailto:stmagloire@sogetel.net)

**FERMÉ LES MARDIS POUR TRAVAIL ADMINISTRATIF  
BUREAU FERMÉ POUR FORMATION  
LES 13 ET 14 MAI  
FÊTE DES PATRIOTES – BUREAU FERMÉ LE 19 MAI**

# Mot du maire



Bonjour à toutes et tous.

C'est parti pour au moins six mois, ce réchauffement qui nous fera à tous un grand bien. Une période où l'on se sent plus préoccupé par notre environnement : réduire notre impact sur celui-ci, éviter le gaspillage alimentaire, recycler, réutiliser, gérer nos matières organiques. Plusieurs d'entre vous pratiquent d'ailleurs le compostage domestique et les autres attendent l'arrivée de ce fameux sac mauve, retardé, mais attendu à l'été 2026. Un petit geste qui à la longue va réduire considérablement la quantité de matières destinée à l'enfouissement. Actuellement, ces matières organiques représentent 40 % du total. On le fera pour notre propre sécurité et celle des générations à venir.

La sécurité est aussi comme la santé, un élément important de notre existence. Notre régie-incendie fait référence au rapport du coroner dans le drame de Saint-Urbain ayant causé la mort de deux pompiers, pour nous rappeler l'urgence de mettre à jour notre plan de sécurité civile. Il faudra absolument faire une pratique générale cette année.

La sécurité ne devrait pas nous empêcher de s'amuser ! Le parc du Massif du sud travaille en étroite collaboration avec les Sentiers des Etchemins pour le prolongement des sentiers sur le versant sud. En effet, d'ici quelques semaines, le travail va débuter pour relier la base du mont Bonnet au Cabouron, à l'intérieur du parc. Et il y aura la Grande marche Pierre Lavoie, une randonnée familiale de 5 km, à laquelle notre municipalité est inscrite, le dimanche 19 octobre.

Le 3 octobre sera d'ailleurs la date de fin des candidatures pour les élections municipales du 2 novembre. Je vous encourage forte-

ment à réfléchir à votre engagement citoyen, à savoir la contribution que vous pourriez apporter à la vitalité de votre communauté. La Fédération québécoise des municipalités (FQM) vient de lancer sa campagne Passe à l'action pour ta région, visant à encourager particulièrement les jeunes, les femmes, à envisager la politique municipale. Je vous invite à visiter leur site [fqm.com](http://fqm.com).

Terminons ce message en vous informant que des modifications sont proposées au règlement relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées. Une consultation publique se tiendra le 15 mai, 19 h, au Centre civique de Ste-Justine.

Je vous laisse sur cette réflexion : «*Le dialogue est un outil indispensable à l'entente entre les humains.*»

Bon été

Daniel Thibault, maire



**DIMANCHE 11 MAI 2025**

JOYEUSE  
*Fête des Mères*

À TOUTES LES MÈRES EXTRAORDINAIRES !



# Le conseil en bref

## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL TENUE LE 5 MAI 2025. Le Conseil :

Accepte des comptes à payer pour la somme de 59 610,26 \$.

Inscrira un dossier à Cour des petites créances à l'encontre de Attaboy Pizza, relativement au réfrigérateur non fonctionnel ayant été vendu à la Municipalité en février dernier.

Embauche Charles-Olivier Morasse-Turgeon comme animateur de camp de jour et Adella-Kelly Gilbert comme coordonnatrice de camp de jour pour l'été 2025.

Adopte le règlement #383-25 abrogeant le règlement #212-01 concernant la circulation des véhicules lourds sur un pont.

Autorise l'émission d'un permis concernant propriété située au 129, rue Principale, pour des travaux devant être faits en conformité avec le plan préparé par LMA architecte, en date du 6 avril 2025. Autorise le maintien en place des 2 portes donnant sur la façade rue Principale, l'aménagement d'une calèche ancienne sur le terrain en façade comme élément architectural ainsi que l'installation d'une enseigne sous certaines conditions, le tout suivant les recommandations du CCU.

Refuse la demande de retrait du PIIA du bâtiment situé au 128 rue Principale.

Accepte la demande de dérogation mineure concernant le 132 rue Principale, permettant de réaliser certains travaux en conformité avec la demande de permis et suivant les recommandations du CCU.

Accepte la demande faite par la société du Patrimoine et de leur prêter les équipements nécessaires ainsi que le stationnement du bureau municipal pour la Fête nationale du 24 juin 2025.

Répartit les dons faits par Développement EDF Canada Renouvelable - Enbridge aux organismes municipaux ayant fait une demande de la façon suivante :

Organisme	Montant accordé
-----------	-----------------

Comité d'embellissement	750\$
-------------------------	-------

St-Mag Fest	500\$
-------------	-------

Communauté Chrétienne de Saint-Magloire	500\$
-----------------------------------------	-------

Société du Patrimoine de Saint-Magloire	500\$
-----------------------------------------	-------

Terrain de jeux unifié	500\$
------------------------	-------

Bibliothèque Kilitou	250 \$
----------------------	--------

FADOQ	500 \$
-------	--------

Cercle de Fermières	500 \$
---------------------	--------

Comité des Loisirs de Saint-Magloire	500 \$
--------------------------------------	--------

L'Essentiel des Etchemins - cuisines collectives	500 \$
--------------------------------------------------	--------

Achètera des jeux gonflables ayant été utilisés par l'Éco Parc des Etchemins, pour la somme de 400\$.

Accepte la nouvelle entente avec la MRC des Etchemins relativement à la ressource en urbanisme.

Adopte les coûts d'inscription du terrain de jeux unifié 2025, comme suit : 180\$ pour le 1er enfant, 170\$ pour le 2e enfant et 160\$ pour chaque enfant supplémentaire, et finalement 110\$ par semaine pour les non-résidents.

*N.B. Ceci n'est qu'un résumé des points importants de la séance du conseil municipal. Pour voir la version intégrale du procès-verbal, veuillez le consulter sur le site Internet de la municipalité après son adoption.*



# Message à la population

## MARCHÉ AUX PUCES

Mardi 24 juin 2025, à compter de 9 h

Dans le stationnement de la salle municipale de Saint-Magloire

Si vous désirez réserver une table, vous devez contacter monsieur Émile Maurice au 418-257-4303 ou 418-571-8850, avant le 20 juin 2025. Le coût de location par table est de 10,00 \$.

En cas de pluie, le marché aux puces se tiendra à la salle municipale.

Bienvenue à tous

## PROCHAIN VERSEMENT DE TAXES – FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le prochain versement de taxes aura lieu le 15 mai prochain. Puisque le bureau municipal sera **fermé le 13 et 14 mai**, pour la formation de l'équipe administrative en vue des élections municipales, veuillez prévoir faire votre paiement avant pour éviter tout retard et l'ajout de frais d'intérêt de 12 %.

Alors, n'oubliez pas de calculer les délais de poste ou de traitement électronique pour que celui-ci nous parvienne à temps.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau municipal au 418-257-4421, poste 1110.

## JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

À l'occasion de la journée nationale des Patriotes, le bureau municipal sera fermé le lundi 19 mai 2025.

Bon congé à tous !

## DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

À l'exception de la peinture, la plupart des travaux de construction et de rénovation nécessitent l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation.

Dans le cas de rénovation, si les travaux sont moins de 5 000,00 \$ (matériaux et main-d'œuvre inclus) et qu'il n'y a pas de changement à la structure, aux matériaux utilisés à la dimension des fenêtres et des portes, etc., aucun permis n'est nécessaire.

Toutefois, un permis ou un certificat d'autorisation est nécessaire pour :

- Construire, transformer, agrandir un bâtiment, un ouvrage ou une construction;
- Installation d'une piscine

- Changement d'usage d'un terrain ou d'un bâtiment;
- Déplacer une construction déjà existante;
- Construction, installation, modification d'une enseigne;
- Construction, aménagement et/ou réaménagement d'un air de stationnement;
- Remblai ou du déblai selon certaines conditions
- Abattage d'arbre
- Construction, installation de clôture, mur, muret, mur de soutènement et haie
- Travaux ou ouvrages effectués sur la rive, le littoral et dans les zones inondables
- Aménagement ou une modification substantielle d'un ouvrage de prélèvement d'eau (puits)
- Aménagement d'une installation septique.

## PRÉVOYEZ UN DÉLAI POUR L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS

Une fois tous les documents demandés pour l'étude sont reçus, le délai pour vérifier la conformité du projet et délivrer le permis, le cas échéant, est de 30 jours. Veuillez donc prévoir vos demandes en conséquence.

## VALIDITÉ

Un permis est généralement valide pour une période d'un an. Donc, n'hésitez pas à en faire la demande le plus tôt possible. Cependant, prenez note qu'un permis devient invalide, nul et sans effet lorsque la construction n'est pas conforme à la demande de permis ou à la réglementation existante.

\*\* Vous avez des travaux en tête et vous ne savez pas si c'est possible, n'hésitez pas à consulter **notre urbaniste, Monsieur Kim Boulanger, en composant le 418-625-9000, poste 2240**. C'est le seul qui peut vous donner l'information EXACTE relativement à vos demandes.

## JOURNAL MUNICIPAL

Puisqu'il n'y a pas de journal en juillet, veuillez prévoir vos parutions en conséquence. Les prochains journaux sortiront vers la mi-juin et la mi-août. Pour le journal d'août, vos publications doivent être envoyées au plus tard le 1er août.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration !

## ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Même si au Québec, l'eau potable nous semble abondante, cette ressource n'est pas éternelle. Les frais de la gestion de l'eau potable augmentent d'année en année : traitement de celle-ci, entretien du réseau d'aqueduc et des diverses composantes, des réservoirs, de la télémétrie, des formations obligatoires...

De plus, en tant que Municipalité, nous devons respecter des barèmes provinciaux de consommation d'eau. Au cours des dernières années, nous les avons malheureusement dépassés. Cela occasionnera donc la mise en place de **compteurs d'eau** à quelques endroits dans la municipalité au cours des prochaines années. Lorsque nous aurons plus de renseignements de la part du ministère, nous vous en informerons.

D'ici là, voici quelques conseils d'économie d'eau potable que nous espérons voir mis en place par la grande majorité des citoyens :

- Balayer votre entrée au lieu de l'arroser;
- Récupérer l'eau de pluie pour arroser vos plantes et votre jardin;
- Arroser votre jardin le soir;
- Utiliser des appareils à débit réduit;
- Diminuer la fréquence de lavage des voitures et des équipements;
- Réparer les robinets qui fuent;
- Couvrir votre piscine de toile solaire pour éviter l'évaporation;
- Arrêter de faire couler constamment l'eau en saison froide;
- Utiliser une laveuse à pression, etc.

Merci de nous aider à diminuer la consommation d'eau potable. Votre collaboration nous est très précieuse !

## VOYAGE DE TERRE ET PIERRES SUR

### LE TERRITOIRE DE SAINT-MAGLOIRE

Veuillez noter qu'il y aura des voyages de terre et de roches dans les prochaines semaines et que si vous désirez avoir de la terre de remplissage il est temps de nous donner votre nom pour en recevoir. Voici donc la liste des endroits où seront ces voyages :

- Rang Sainte-Marie — 100 à 150 voyages de terre
- Rang Saint-Charles Nord — 2 à 3 voyages de roches
- Rang Saint-Hilaire Nord — 50 voyages de terre
- Village — 50 voyages de terre
- Rang Saint-Cyrille – À déterminer.

Si vous souhaitez recevoir de la terre ou de la roche, contacter le bureau municipal au 418-257-4421, poste 1110, ou par courriel à [stmagloire@sogetel.net](mailto:stmagloire@sogetel.net).

## COLLECTES DES VIDANGES ET DE LA RÉCUPÉRATION

### Rappel du poids maximal à respecter pour les bacs roulants

Chaque année, la MRC doit faire face à des problématiques liées au poids excessif de certains bacs de déchets (bac vert).

Il est parfois tentant de jeter aux ordures tout le sable accumulé pendant l'hiver sur notre terrain, mais votre bac risque alors de dépasser la limite de poids autorisée de 100 kg (pour un bac de 360 litres) et de 67 kg (pour un bac 240 litres).

**Lors de la collecte, les chauffeurs peuvent prendre la décision de ne pas vider un bac qui est trop lourd afin d'éviter les risques de bris du bac ou des équipements de collecte.**

La solution est donc d'y aller raisonnablement et de jeter des petites quantités dans votre bac vert ou d'attendre l'ouverture de votre écocentre pour jeter un plus gros volume de déchets.

Merci de votre collaboration !

## **POSITIONNEMENT DES BACS**

Après la cueillette du lundi matin, nous demandons aux citoyens de **vouloir ramener leur bac près de leur résidence**. Dans cette demande, il y a bien sûr une question d'esthétisme, car cela permet aux visiteurs d'avoir une plus belle vue de notre village, autre que celle des bacs qui accrochent immédiatement l'œil. De plus, il va sans dire que ça fait également un meilleur voisinage. Mais en plus de tout ça, il y a également le fait que des bacs laissés sur le bord de votre entrée, près de l'axe routier, peuvent restreindre l'accès aux trottoirs et peuvent être une cause d'accident avec des véhicules. Pour toutes ces raisons, nous vous prions de rapporter votre bac près de votre résidence après la cueillette.

## **UTILISATEUR/PAYEUR**

Nous tenons également à vous rappeler que la taxation est faite sur le principe d'utilisateur/payeur. Donc, si vous mettez 2 bacs sur le bord du chemin, vous aurez une double taxation et ainsi de suite. Malheureusement, même si vous ne le faites qu'une seule fois durant l'année, le décompte sera fait en conséquence. De plus, si vous avez plus d'un bac et que vous en utilisez qu'un seul, nous vous recommandons de mettre le ou les autres dans un cabanon ou autres endroits non visibles du chemin. Il y aura donc moins de confusion lors du décompte des bacs utilisés.

Aussi, vous avez une résidence secondaire et aimeriez avoir la collecte à votre porte, vous devez obligatoirement vous informer à la Municipalité qui prendra contact avec la MRC. Si cela est possible, la taxation sera ajustée en conséquence.

## **AUTRES RECOMMANDATIONS**

- Veuillez mettre votre bac le dimanche soir près du chemin, car la cueillette peut se faire très tôt le lundi matin;
- Ne pas placer le bac roulant sur le trottoir ni sur la voie publique;
- Veillez à ce qu'aucun véhicule ou objet n'entrave le soulèvement mécanique du bac;
- Laissez un espace de 40 centimètres entre le bac et tout autre objet (borne fontaine, pancarte d'interdiction de stationner, etc.);
- Ne pas surcharger le bac.

## **BAC PAS RAMASSÉ**

Votre bac n'a pas été ramassé, vous pouvez faire une requête sur le site de la **MRC de Bellechasse**, sous l'onglet « **Pour les citoyens** » et sur **Formulaire pour faire une requête**. De cette façon, votre demande sera immédiatement prise par les employés de la MRC.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration !

## **ABRIS D'AUTO ET DE GALERIE AINSI QUE LES CLÔTURES À NEIGE**

**RAPPEL :** Vous avez jusqu'au 15 mai pour enlever vos abris temporaires (auto et de galerie) ainsi que les clôtures à neige. Concernant l'armature de garage, celle-ci doit être démontée et remisée.

Certaines personnes mettent l'armature assemblée du garage dans le fond de leur terrain. Nous vous remercions de ne pas le faire, car celle-ci est visible du chemin et c'est interdit par nos règlements.

Comme chaque année, on attend plusieurs visiteurs et on aimerait que notre municipalité brille de ses plus beaux atouts.

Merci de votre collaboration !

## **INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX D'ARTIFICE**

**PETIT RAPPEL :** Selon l'ARTICLE 2.1.28 FEUX D'ARTIFICE (SQ) du règlement 355-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés « **Il est prohibé de faire usage ou de permettre de faire usage de pétards ou de feux d'artifice.** » et est sujet à une amende de la Sûreté du Québec.

La Municipalité peut toutefois délivrer un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifice dans le cadre d'une festivité (exemple : fête nationale, festival, tournoi, etc.) et sous autres conditions (assurance responsabilité, être sous la responsabilité d'un artificier reconnu et avoir l'autorisation du service de sécurité incendie).

## **OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE**

L'écocentre sera ouvert à partir du **17 mai prochain** jusqu'au congé de l'Action de grâce, **tous les samedis, de 8 h à 12 h**.

Avec la réouverture de l'écocentre, qui est situé au **370, Route 281**, nombreux d'entre vous viendrez faire la file dans les prochaines semaines.

Pour que le processus soit le plus rapide et efficace possible, nous vous demandons de bien **vouloir démêler et placer en ordre vos matières dans votre véhicule avant votre arrivée au site**.

## **SITE RÉSERVÉ AUX CITOYENS ET PAYEURS DE TAXES DE SAINT-MAGLOIRE**

À la demande de l'employé, **si nécessaire**, vous devrez présenter **une pièce d'identité** pouvant vous identifier ainsi qu'une preuve de résidence. Comme pièce demandée, vous pouvez apporter votre permis de conduire, compte de taxes, etc.

## **RESPECT ET BIENVEILLANCE ENVERS NOTRE EMPLOYÉ MUNICIPAL**

Lors de la demande de la pièce d'identité, malheureusement, certaines personnes se frustreront et haussent le ton envers l'employé municipal. Même si vous êtes nés ici ou que vous restez à Saint-Magloire depuis très longtemps, celui-ci ne vous connaît pas nécessairement. **Il effectue seulement son travail et veille à ce que les objets amenés à l'écocentre proviennent de notre territoire.** Heureusement, il y a peu de ces comportements qui nous sont rapportés. Habituellement, les gens collaborent et acquiescent aux demandes de l'employé. Pour cela, nous vous remercions !

En 2024, la gestion des objets apportés à notre écocentre ont coûté plus de 13 500 \$. (16 000\$ en 2023). C'est pour cette raison que nous nous assurons que les gens qui viennent sur le site sont Maglorois ou possèdent une propriété sur notre territoire.

## **LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION DES OBJETS**

Avant d'aller porter un objet à l'écocentre, avez-vous pensé l'offrir à des gens ? Il ne vous est plus utile, mais il ferait peut-être le bonheur de quelqu'un d'autre. Vous pouvez le vendre à un faible coût ou le donner. Vous pouvez l'afficher sur le babillard au bureau municipal ou le mettre sur divers sites sur internet. Certaines personnes ont comme passe-temps de récupérer et de donner une deuxième vie à ces objets.

Il y a également la Ressourcerie de Bellechasse qui récupère les meubles en bon état au 418-642-5627 ou info@ressourceriebellechasse.com. Toutefois, deux fois par an, ils font une collecte de gros rebuts (meubles brisés, électroménagers non fonctionnels...), soit en mai et octobre.

Pour les vêtements et petits objets, il y a l'Essentiel des Etchemins. Ils sont maintenant déménagés au 216-A, 2e avenue à Lac-Etchemin (ancien Métro). Vous pouvez communiquer avec eux au 418-625-4112.

Pensons à réduire nos déchets à la source et redonnons une deuxième vie à ceux-ci.

## **AUTRES RÈGLES À RESPECTER À L'ÉCOCENTRE**

- **QUANTITÉ AUTORISÉE :** Maximum 3 mètres cubes, soit l'équivalent d'une remorque 4' X 8' remplie **ou** une boîte de camion (pick up);
- Attendre dans votre véhicule, en file, à l'endroit désigné;
- Attendre l'autorisation du préposé pour accéder aux conteneurs;
- **Le préposé ne peut pas vous aider à manipuler les matières à disposer.** Vous devez être en mesure de **disposer vos objets lourds de façon autonome**;
- **Tout comportement jugé récalcitrant, agressif ou dangereux sera rapporté à la Sûreté du Québec**;
- Site réservé aux citoyens seulement. **Les entreprises et commerçants ne sont pas autorisés à jeter leur rebut à cet**

**endroit.** Vous devez avoir vos conteneurs ou aller au site d'enfouissement à Armagh.

#### PRODUITS QUE VOUS POUVEZ DISPOSER

- fer · fluorescents · bois · ampoules
- appareils électroniques
- pneus (sans jante, voitures et camions)
- batteries · gros rebuts · peinture ou son contenuant
- Huiles usées

\*Consultez le site Web de la Municipalité pour plus d'informations.

## TERRAIN DE JEUX UNIFIÉ

Vous désirez que votre enfant participe au terrain de jeux unifié de St-Camille-St-Magloire-Ste-Sabine à l'été 2025 ! La fiche d'inscription a été remise par l'entremise de l'école Rayons-de-Soleil.

Si vous ne l'avez pas reçu, veuillez vous adresser au bureau municipal pour l'obtenir.

Après avoir dûment rempli le formulaire, veuillez l'apporter au **bureau municipal** avec les frais d'inscription. Cette année, les coûts d'inscription seront de **180 \$/1er enfant, 170 \$/2e enfant et 160 \$/3e enfant et pour chaque enfant supplémentaire**. Pour les enfants provenant de l'extérieur de notre municipalité, le coût s'élève **110 \$/semaine**. Nous priorisons l'inscription des enfants de Saint-Magloire d'abord et avant tout !

Si vous payez par chèque, veuillez libeller celui-ci au nom de la Municipalité de Saint-Magloire. La date limite pour retourner le formulaire d'inscription est le 16 mai 2025.

Grâce à différentes aides financières, **nous pouvons donc prolonger le terrain de jeux d'une semaine**. Il sera donc de **7 semaines** au lieu de 6 semaines, soit du 23 juin au 15 août 2025 (avec un arrêt du 20 au 26 juillet).

Comme par les années passées, il y aura un système de navette d'autobus qui déplacera les enfants d'une municipalité à une autre. Selon un horaire préétabli, les enfants s'amuseront dans les différentes municipalités et feront quelques sorties ou assisteront à des ateliers.

#### Service de garde

De plus, si la participation est suffisante, il y aura un service de garde offert le matin dès 7 h 30 et le soir jusqu'à 17 h 30. Le sondage sera remis à tous les parents d'enfants inscrits au terrain de jeux pour l'année 2025, au début de camp.

Bon été à tous !

## VENTE PAR ITINÉRANCE

Chaque année, plusieurs vendeurs viennent sur notre territoire pour vendre leurs produits ou offrir des services. N'oubliez pas de leur demander leur permis de colportage émis par la

Municipalité. Depuis plusieurs années, aucun permis de colportage n'a été délivré.

Ces personnes sont donc dans l'illégalité et vous pouvez appeler la Sûreté du Québec ou nous appeler au bureau municipal.

Toutefois, aucun permis n'est requis pour la vente de poisson, des fruits, de combustible, du bois de chauffage, du charbon, des huiles de charbon ou lubrifiantes, de la gazoline et des victuailles. De plus, les élèves d'une école qui vendent des produits pour leurs projets scolaires peuvent le faire sans permis.

## OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Face à un vendeur qui fait du porte-à-porte, méfiez-vous et prenez le temps de faire certaines vérifications :

Vérifiez s'il détient un permis de commerçant de l'Office, qui l'autorise à faire des activités et vous protège en cas de problème.

Voyez si le commerçant a été mis en demeure par d'autres consommateurs ou si l'Office a dû intervenir auprès de lui.

Vous pouvez obtenir rapidement ces informations, grâce à l'outil « Se renseigner sur un commerçant » sur l'Office de la protection du consommateur. Plusieurs autres organismes, comme le Registraire des entreprises et la Régie du bâtiment, offrent gratuitement des outils en ligne pour obtenir des renseignements au sujet des entreprises.

Informez-vous ici : Québec.ca/vente-itinerante.



Résidentiel • Commercial • Industriel • Agricole

### ASPIRATION BRIN DE SCIE ET COPEAUX DE BOIS

### ISOLATION FIBRE DE CELLULOSE URETHANE GICLÉ

**T. 418 228-1537 • C. 418 225-7003**  
**[isolationjacques.com](http://isolationjacques.com)**

FAITES CONFIANCE À UN SPÉCIALISTE  
DE L'ISOLATION THERMIQUE ET  
ACOUSTIQUE

**Normand Lessard**, président  
[normandlessard@globetrotter.net](mailto:normandlessard@globetrotter.net)  
2875, 28<sup>e</sup> Avenue, Saint-Prosper GOM 1Y0

## CAPSULE HISTORIQUE – LE TÉLÉPHONE

Vers la fin du 19e siècle, une invention commence à transformer la manière dont les gens communiquent : le téléphone. En 1880, la compagnie Bell s'incorpore au Canada et entreprend d'offrir ses services téléphoniques aux grandes villes de la province. Devant le succès rencontré, elle élargit graduellement son réseau vers les milieux ruraux. D'autres compagnies voient ensuite le jour, rendant la téléphonie accessible même aux paroisses les plus isolées.

À Saint-Magloire, c'est le curé Mercier qui, dès 1897, s'intéresse à cette nouvelle technologie. Voyant en elle un outil de progrès, il convoque une assemblée dans la sacristie pour sensibiliser ses paroissiens. Il est accompagné d'Éphrem Audet, de Saint-Lazare, et demande aux habitants de fournir les poteaux nécessaires à l'installation des lignes du futur réseau téléphonique.

Grâce à l'élan de solidarité des gens du village, la ligne est rapidement installée, permettant des communications plus faciles avec les familles, les commerçants et les localités voisines comme Buckland, Saint-Lazare et Saint-Gervais. Le téléphone devient alors un outil précieux pour rapprocher les communautés.

À l'époque, plusieurs abonnés se partageaient la même ligne téléphonique, ce qu'on appelait une « ligne de groupe » ou « ligne de campagne ». Pour savoir si l'appel était destiné à une maison en particulier, chaque foyer avait une sonnerie différente. Par exemple, une série de trois coups, ou deux sonneries longues indiquaient que c'était pour vous. Bien sûr, la tentation était parfois forte pour certains de décrocher discrètement, juste « pour écouter un » les conversations des voisins. Cette pratique, bien que peu

discrète, faisait partie du quotidien et ajoutait une touche de comédie dans la vie du village.

Fait amusant : avant l'arrivée du téléphone, les habitants de Saint-Magloire utilisaient un moyen astucieux pour communiquer à distance. Un morceau de tissu rouge accroché à la corde à linge servait de signal d'urgence. Si un mari travaillant aux champs apercevait ce signal, il savait qu'il devait rentrer rapidement à la maison. Même chose si la maîtresse de maison voulait obtenir de l'aide d'une voisine et qu'elle ne pouvait se déplacer. Un système ingénieux, simple, mais efficace.

À suivre ...

Source : Monographie Saint-Magloire de Bellechasse, Livre du 150e – Saint-Magloire d'hier à aujourd'hui vers demain ...



*Une bonne action,  
un impact immense*

**Devenez  
bénévole!**

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

1 833 830-7500 • [benevolatensante.ca](http://benevolatensante.ca)

Québec 

# Organismes municipaux



Club St-Magloire  
Québec et Chaudière-Appalaches

## MOT DE VOTRE PRÉSIDENT DU CLUB FADOQ

### FIN DES ACTIVITÉS 2024-2025

Les activités FADOQ prendront fin aux dates suivantes :

- Cours de danse : mercredi le 21 mai
- Souper dansant : samedi le 24 mai

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

Le Conseil d'administration FADOQ St-Magloire invite tous ses membres à l'Assemblée Générale Annuelle (AGA), le **Lundi 12 MAI À 13h00, AU LOCAL FADOQ**. Pour ceux et celles qui seraient intéressés à faire partie du Conseil d'administration vous pouvez vous procurer le formulaire de mise en candidature auprès du présent Conseil d'Administration ou au Conseil d'Administration FADOQ secteur ETCHEMIN.

Le comité FADOQ de St-Magloire vous invite à un souper dansant samedi le 24 mai à la salle municipale de 16 :00h à 21 :00h, les portes ouvrent à 15 :00h avec le duo Charles et Diane. Service de bar et prix présence. Réservation obligatoire date limite le 11 mai. Bienvenu à tous.

Pour info : Guy ou Sylvie au 581-776-8881.

NOS INVITATIONS POUR NOS SOIRÉES ET SOUPERS DU 4e SAMEDI DU MOIS SONT POUR TOUS 18 ANS ET + LES MEMBRES FADOQ ET LES NONS-MEMBRES FADOQ SI VOUS AIMEZ DANSER VOUS ÊTES LES BIENVENUS.

### BONNE FÊTE DES MÈRES

Le comité FADOQ de St-Magloire souhaite une belle fête des mères à toutes les mères de St-Magloire.

### À VENIR CET AUTOMNE

Voyage au Lac William à St-Ferdinand : Noël en automne

26-27-28 octobre : 2 nuitées, 2 déjeunés, 2dîners, 2 soupers. Autobus Voyageur coût \$600.00 par personne.

Pour information : Claudette Lapointe tél : 418-249-2211

Guy Chabot, président Club FADOQ St-Magloire.

581-776-8881

## 100 ans DE MADAME ANTOINETTE BROCHU

À l'occasion du 100e anniversaire de Madame Antoinette Brochu, le maire Daniel Thibault et la conseillère municipale Anne-Marie Beaudry se sont rendus à la résidence du Manoir des Sages pour lui remettre un certificat de reconnaissance au nom de la municipalité.

Ce geste symbolique vise à souligner la contribution de Madame Antoinette Brochu à la communauté ainsi que l'importance de rendre hommage à nos aînés pour leur parcours de vie exceptionnel.

La municipalité tient à féliciter chaleureusement Madame Antoinette Brochu pour cet impressionnant jalon et lui souhaite santé, bonheur et sérénité pour les années à venir.



La MRC des Etchemins prévoit modifier son Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées no 134-20. Une séance de consultation publique aura lieu le 15 mai 2025 à 19h00 au Centre civique à Sainte-Justine. Vous êtes les bienvenues.



## INVITATION – PREMIÈRES NATIONS

Bonjour à vous, résidents (tes) de Saint-Magloire et des alentours, J'ai le plaisir de vous annoncer que bientôt, je partagerai avec vous une chose que j'ai beaucoup à cœur, ma culture.

J'ai eu la chance de marcher auprès de quelques aînés Premières Nations et de renouer avec mes propres racines.

Aujourd'hui ma mission est de transmettre ce que j'ai reçu à celles et ceux qui sont intéressés à connaître ces Peuples "Amérindiens", ses réalités, ses coutumes, son art, etc.

Les rencontres se tiendront à chaque 1er samedi du mois, dès 13h, à l'extérieur, au Jardin communautaire ou à l'intérieur, au Chalet des loisirs par temps pluvieux.

Au menu, chants traditionnels avec tambour, cercle de parole, artisanats et bien plus selon intérêt!

Vous êtes tous bienvenus dans le respect de vos propres croyances.

Apportez vos chaises, vêtements chauds et tout ce qu'il faut pour être confortable.

Boissons alcoolisées et drogues ne sont pas les bienvenues lors des rencontres, en respect pour les dommages que cela a causé et cause encore aujourd'hui aux "Autochtones".

Merci à la municipalité de Saint-Magloire pour votre ouverture et votre accueil.

À bientôt

Gabriel L'Archer

## Bibliothèque

# Kilitou

### BIBLIOTHÈQUE

# Kilitou

Nouveauté à la Bibliothèque Kilitou

#### Enfants

**Shinougaia – Tome 1.** Les porteurs de magie de Sacha Lefebvre.

**Ouvrir Grand ses oreilles** – de Céline Claire et Marie Lafrance

**Délicieusement imparfaite** – de Laura Malbezin, Isabelle Lavoie & Valérie S. Langlois

**Ben Le clan des orangs-outans** – Tome 1 – de Hugo G. L'Éclair

**Ben Le champion le tournoi des chats martiaux** – Tome 2 – de Hugo G. L'Éclair

**Super Chien déchaîné** – Tome 2 – Dav Pilkey

**Super chien** - de Dav Pilkey

**Livre dont tu choisis ta peur** – de Sylvain Bouffard

**Le pêcheur a l'aimant** – de Émilie Demers et Catherine Petit

#### Adulte

**Ruby des Ruisseaux** – 4 tomes – de Nancy Reid

**Les Grâces du presbytère** – de Claire Bergeron

**Destins Les porteuses de secrets** – tome 1 – de Isabelle Hebert

**Destins Invisible parmi nous** – tome 2 – de Isabelle Hebert

**Le regard des autres** – de Chrystine Brouillet

**Mon père est un pigeon voyageur** – de Francine Ruel



## SOCER SAINTE-JUSTINE 2025

9 JUIN AU 6 AOÛT 2025

INSCRIPTIONS  
À PARTIR DU 15 MARS  
 SOCCERSTEJUSTINE

ENVOYER UN MESSAGE EN PRÉCISANT

- NOM DE L'ENFANT
- DATE DE NAISSANCE
- NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DES PARENTS
- PARTICIPATION OU NON AU TOURNOI

ENFANT NÉ EN 2021 - 65\$  
ENFANT NÉ AVANT 2021 - 90 \$  
AVEC TOURNOI - 110\$

VIREMENT INTERAC À SOCCERSTEJUSTINE@HOTMAIL.COM



## PAROISSE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA

### « ÉGLISE DE SAINT-MAGLOIRE »

#### CÉLÉBRATIONS LITURGIQUES

- Dimanche le 4 mai, à 10h (messe)
- Dimanche le 11 mai, à 9h30 (CDP Country)
- Dimanche, le 1er juin, à 10h (messe)

#### EXPOSITION DU TRÈS SAINT-SACREMENT

On vous attend en grand nombre pour **prier ENSEMBLE dans la sacristie** devant le Très Saint-Sacrement à tous les premiers vendredis du mois, **de 13h30 à 15h30**. Les prochaines rencontres sont **vendredi le 2 mai et le 6 juin**. Merci à nos deux animatrices, Suzanne Laverdière et Louisette Brochu, qui donne de leur précieux temps pour préparer ce temps de prières dans notre communauté. Soyez tous les bienvenus!

#### Célébration du Sacrement de la Confirmation

Nous souhaitons vous rappeler que les dix jeunes de notre communauté, âgés de 14 à 17 ans, ont terminé leur catéchèse afin de recevoir le sacrement de la Confirmation.

Nous avons le plaisir de vous informer que ces dix jeunes feront partie des personnes qui seront confirmées par Monseigneur Jean Tailleur, **le dimanche 18 mai à 10 heures, dans l'église de Sainte-Claire**. Nous vous invitons chaleureusement à venir célébrer cet événement important, et à féliciter les jeunes de Saint-Magloire pour avoir avancé dans leur cheminement de foi. Continuons à prier pour eux afin de les soutenir dans leur engagement.

#### COMITÉ DE LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE SAINT-MAGLOIRE (CCCSM)

Tel que promis, je viens vous donner un suivi sur les rencontres tenues par le CCCSM, afin d'élaborer ensemble des actions à prendre pour réaliser des projets dans notre Communauté.

1. En collaboration avec la **Société du Patrimoine de Saint-Magloire**, M. Simon Asselin nous informe qu'une procession vers la « Croix de chemin » située sur le rang Saint-Cyrille n'aura pas lieu le 11 mai tel que mentionné dans le dernier Maglorois. Présentement, il regarde vers une date en juin, mais ce sera à reconfirmer ultérieurement.

2. Nous vous rappelons qu'un **BRUNCH** sera organisé par les membres du CCCSM à l'occasion de la fête des Pères, le **15 juin prochain**. Tous les profits générés par cette activité seront versés au bénéfice de notre église. Votre présence sera une belle marque d'encouragement, et nous comptons sur vous !

3. Cette année la « **CRIÉE** » annuelle aura lieu dimanche le **31 août**. Une messe intercommunautaire aura lieu dans notre église et elle sera suivie de la CRIÉE. SVP notez cette date à votre agenda.

4. **La Quête** : Les recettes de la quête, lors des services religieux tels que les messes, les funérailles et les mariages, servent à répondre aux besoins de la paroisse pour l'administration et l'entretien de notre église. Prochainement, une nouvelle méthode sera mise en place dans notre église, afin de faciliter les contributions des nouvelles générations. Un **code QR** sera apposé sur chaque banc, permettant d'effectuer votre don à l'aide de votre cellulaire.

\*\*Nous vous rappelons que la méthode traditionnelle de la quête restera toujours disponible dans notre église.

5. **CVA – Contribution volontaire 2025** : Au mois de mai, une équipe de bénévoles distribuera un dépliant dans toute la municipalité pour solliciter vos dons en faveur de notre église. Vous y trouverez toutes les différentes façons de contribuer. Cette année, aucune enveloppe ne sera jointe au dépliant, ce qui permettra d'économiser plus de 2 000 \$. Si, par inadvertance, vous ne recevez pas le dépliant CVA, vous pourrez en trouver des exemplaires au bureau de la sacristie et à l'arrière de l'église.

Que votre don soit petit ou grand, il aura un impact direct et précieux pour assurer la continuité des célébrations, des activités pastorales et la préservation de notre patrimoine religieux. Merci d'avance pour votre générosité habituelle.

Francine Mercier-Chabot

Membre du Comité de Consultation et d'Organisation Locale  
Pour la Communauté Chrétienne de Saint-Magloire (CCOL)

# RESSOURCERIE BELLECHASSE

418 642-5627

La Ressourcerie Bellechasse offre un service gratuit de cueillette à domicile pour différents encombrants, pièces de mobilier et autres biens. Il est offert aux citoyens de 26 municipalités dont la liste est disponible sur internet. ([www.ressourceriebellechasse.com](http://www.ressourceriebellechasse.com)).

Liste des biens et matières acceptés pour le service de cueillette à domicile.



Cueillette à domicile <b>Hebdomadaire</b>		<b>2 fois/an</b> Cueillette spécial de gros rebuts <b>MAI ET OCTOBRE</b>
En bonne condition	En mauvaise condition	
Oui	Non	Oui
Oui	Oui	Oui
Oui, avec meubles	Non	Non
Oui, avec meubles	Non	Non
Oui, avec meubles	Non	Non
Oui avec meubles	Non	Oui
Oui avec meubles	Non	Oui
Non	Non	Non

**Meubles :**

Meubles de télé en bois, tables, fauteuils, étagères, futons, divans-lits, tables de chevet, commodes, lampes, miroirs, matelas, sommiers, coffres, tables d'appoint.

**Électroménagers :**

Réfrigérateurs congélateurs, airs climatisés, thermopompes, laveuses, sécheuses, fours, congélateurs, lave-vaisselles, cuisinière.

**Tissus, textiles et vêtements :**

Vêtements en cuir (bottes, ceintures, sacs à main), de sports, de bébés, chaussures, bottes, cintres et supports.

**Articles de cuisine :**

Vaisselles, ustensiles, casseroles, contenants en plastiques.

**Articles divers :**

Bibelots, bijoux, équipements de sport, patins, raquettes, skis, luges, traineaux, articles de sports, décos, tableaux, lampes, livres, CD, VHS, casse-têtes, jouets.

**Articles de jardin :**

Boyaux d'arrosage, meubles de patios, pots à fleur, barbecues.

**Antiquités :**

Machines à coudre, lampes, poteries, meubles, etc.

**Appareils électroniques (serpuariens) :**

Ordinateurs, tablettes, cellulaires, ordinateurs, souris, claviers, télécommandes, manettes, imprimantes, télécopieurs, radios, ect.

**Préparer une collecte :**

Avant une collecte, vous devez vous assurer de mettre vos articles dehors ou dans le garage afin qu'il soit facile d'accès. De plus, il est de votre responsabilité que l'accès à vos articles soit sécuritaire en tout temps. Si nos employés considèrent un accès non sécuritaire, la collecte pourra être annulée. **5 items pas adresse.**

**Propre et en bonne condition :**

Afin de bénéficier des services de la Ressourcerie Bellechasse, vous devez respecter la liste des matières acceptées, mais aussi vous assurer que ce que vous donnez est propre et en bonne condition. Si un article comporte l'un des éléments suivants, il pourrait être refusé lors d'une collecte :

- Cernes ou tâches (tissus, coussins)
- Déchirés (vêtements)
- Mauvaise odeur
- Dommage par l'eau
- Égratignure importante ou très apparente
- Décoloration très importante
- Parties manquantes (tiroirs, portes, tablettes)
- Bris majeur, défectueux
- Non-fonctionnel

**Les cueillettes spéciales de gros rebuts sont en MAI et en OCTOBRE.**

Deux fois par année, la Ressourcerie Bellechasse offre un service de cueillette de gros rebuts. Durant celle-ci, les encombrants en mauvaises conditions sont acceptés. Tous les autres mois, vous devez aller les porter à l'écocentre de votre municipalité. Les items doivent être à l'extérieur et accessibles pour nos livreurs. **5 items par adresse.**

**Vous devez communiquer avec nous entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril et/ou le 1<sup>er</sup> et 30 septembre** pour faire votre demande de cueillette.

[491, route 277 Saint-Léon-de-Standon / 418 642-5627](http://491.route.277.saint-leon-de-standon.qc.ca)

[1265, route Bégin Saint-Anselme / 418 885-9842](http://1265.route.begin.saint-anseme.qc.ca)